



LE DÉPARTEMENT

POLE SOCIAL

ARRÊTÉ
2024-ETSPH-014

**Arrêté portant nouvelle implantation géographique et
changement de dénomination du Foyer d'hébergement
de l'APEI (association des parents d'enfants
inadaptés) d'Aix les Bains
150 b, Avenue Saint Simond
73100 AIX LES BAINS**

Direction personnes âgées – personnes handicapées
Service Accueil en établissement PH et SAAD
CS 71 806
73018 CHAMBERY Cedex

Contact : Aviva.max@savoie.fr

☎ 04 79 60 29 28

✉ aviva.max@savoie.fr

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU Le code de l'action sociale et des familles – articles L.313-1 à L.313-9 relatifs aux autorisations, articles R.313-1 à R.313-10 relatifs aux dispositions générales des droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ; articles D.313-11 à D.313-14 relatifs aux contrôles de conformité des établissements ;

VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 8 mars 2005 autorisant l'extension du foyer d'hébergement annexé au CAT de 67 à 87 places dont l'implantation des sites sont :

- Foyer du Lac (38 résidents) : 51 boulevard Pierpont-Morgan 73100 Aix les Bains,
- Patio (12 résidents) : 4 rue Henri Rochefort 73100 Aix les Bains,
- Tresserve (12 résidents) : 9 rue François Berthier 73100 Aix les Bains,
- Villa Porcheron (25 résidents) : 34 boulevard Léon Blanc 73100 Aix les Bains.

VU La demande présentée par l'association, 630 boulevard Jean Jules Herbert représentée par Monsieur Pierre ROCHAS, Président, pour le changement d'implantation géographique et de dénomination du foyer d'hébergement ;

VU L'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 28 novembre 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association APEI d'Aix-les-Bains pour le fonctionnement du foyer d'hébergement ;

Considérant la demande en date de février 2024 de l'association indiquant la nouvelle implantation du service et de dénomination du foyer d'hébergement ;

SUR Proposition de Monsieur le Directeur général des services départementaux et de Madame la Directrice générale adjointe du Pôle social ;

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20240430-2024-ETSPH-014-AR
Date de réception préfecture : 30/04/2024

ARRÊTE

Article 1 - L'autorisation visée à l'article L.313-3 du code de l'action sociale et des familles est accordée à l'association APEI d'Aix Les Bains, 630 Boulevard Jean Jules Herbert 73100 Aix-les-Bains pour le déménagement du Foyer du Lac du 51 boulevard Pierpont-Morgan 73100 Aix les Bains vers le Foyer le Soleil des Cimes situé 150b, avenue Saint Simond, 73 100 Aix-les-Bains.

Article 2 - La relocalisation du service est sans impact sur l'autorisation délivrée. Ainsi, l'autorisation est valable pour une durée de 15 ans à compter du 3 janvier 2017. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.315-5 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.312-8 du même code au plus tard le 2 janvier 2032.

Article 3 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente selon l'article L.313-1. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord de l'autorité compétente concernée.

Article 4 - Cette modification de localisation sera enregistrée au Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) selon les caractéristiques suivantes :

Entité juridique : APEI AIX LES BAINS
Adresse : 630 boulevard Jean Jules Herbert 73100 AIX LES BAINS
N° Finess : 730 784 691
Code statut : 61 – Ass.L.1901 R.U.P

Etablissement : Foyer le Soleil des Cimes
Adresse : 150 b, avenue Saint-Simond 73100 AIX LES BAINS
N° Finess ET : 730 785 524
Catégorie : 449 - Etab. Accueil Non Médicalisé pour personnes handicapées (E.A.N.M)

Equipements sociaux :

Discipline	Mode de fonctionnement	Clientèle	Capacité totale
965 – Accueil et accompagnement non médical personnes handicapées	11 – Hébergement Complet Internat	117- Déficience intellectuelle	85
	40 - Accueil temporaire avec hébergement	117- Déficience intellectuelle	2

L'implantation de ce foyer est sur différents sites :

- Foyer le Soleil des Cimes (37 résidents) : 150 b, avenue Saint Simond 73100 Aix-les-Bains
- Foyer le Patio (12 résidents) : 4 rue Henri Rochefort 73100 Aix-les-Bains
- Foyer le Tramway (12 résidents) : 85, allée de la Compagnie des Tramway 73100 Aix-les-Bains
- Foyer le Florilège (25 résidents) : 4, chemin des Plantées 73100 Aix-les-Bains

Article 5 - Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, Madame la Directrice générale adjointe du pôle social et Monsieur le Président de l'APEI d'Aix-les-Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,
- affiché à la Mairie de la commune concernée

CHAMBÉRY, le 30 AVR. 2024

Le Président,



Corine WOLFF

Pour le Président

La vice-présidente déléguée

30 AVR. 2024

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Pour le Président du Conseil Départemental,
Par déléguée,


Isabelle ROBERT
Secrétaire générale

